

REGLEMENT A REMPLIR, A SIGNER ET A DONNER AVANT LE DEPART

Cavaliers et Meneurs :

- Les participants cavaliers et meneurs doivent posséder une licence fédérale de l'année en cours ou à défaut une assurance spécifique RC pour les dommages causés aux tiers par les chevaux dont ils ont la garde. Ils reconnaissent avoir été informés de leur intérêt de souscrire une assurance individuelle accidents couvrant les dommages corporels qui pourraient survenir lors de la pratique de cette randonnée.
- Les équidés sont à jour de leurs vaccinations et en règle avec la législation en vigueur.
- Il est fortement conseillé de conserver sur soi une copie du carnet d'identification de l'équidé et sa carte

Pédestres et Cyclistes :

- Les participants doivent être à jour de leur responsabilité civile.
- Les bas côtés et pistes cyclables doivent être obligatoirement empruntés lorsqu'ils existent.

Pour tous :

- Le port du casque à coque rigide est fortement conseillé et obligatoire pour les mineurs.
- Les mineurs doivent être encadrés par leurs parents ou par un adulte majeur nommé par eux.
- L'idée de « la randonnée » sous entend la notion de convivialité et de détente, cela implique la responsabilité des participants à respecter les autres participants en cas de différence d'allures ou de dépassement, à respecter les autres usagers que vous croiserez sur votre chemin, à respecter le tracé de cette randonnée et à avertir les autres si votre monture présente un caractère particulier (ruban blanc pour les entiers, rouge pour les chevaux difficiles).
- Profiter de la randonnée c'est aussi protéger notre environnement et contribuer au développement durable. Respecter le milieu, gérer nos déchets, mutualiser nos transports, consommer avec utilité, etc...

- Je soussigné (noms ci-dessous) déclare avoir pris connaissance du règlement.

Noms :

Signatures :

Les informations sur vos équidés nous sont indispensables pour remplir l'obligation DSV de tenir le registre des équidés présents sur la manifestation.

Pour les licenciés FFE un professionnel de la randonnée inscrira cette randonnée sur votre carnet de route électronique avec le nombre de km parcourus. Il est donc impératif de nous communiquer votre n° de licence en cours pour l'année 2012.

Des ânes peuvent accompagner votre randonnée pédestre pour promener vos enfants et satisfaire toute la famille. La location de l'âne est de 35€ pour 4 h. Sur réservation uniquement avant le 03/10/12 inclus.

Un service restauration est disponible sur réservation à 12€ le repas. Date limite des réservations au 03/10/12 inclus.

Pour une question de trésorerie, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser ce tableau ci-dessous rempli accompagné des règlements.

	Inscription 1	Inscription 2	Inscription 3	Inscription 4	Inscription 5
Nom					
Prénom					
Cavalier / Meneur/ Piéton / Cycliste					
N° Responsabilité Civile					
Nom Equidé					
N° Sire / Assurance					
Location Ane : 35€					
Prix randonnée : 5€					
Plateau repas : 12€					
Adresse mail					